

## Un médicament générique, c'est quoi ?

Un médicament "original", ou "princeps", est un médicament découvert par un laboratoire qui en garde l'exclusivité. Après plusieurs années, les autres laboratoires ont le droit de produire un médicament identique à ce "princeps". Fabriqué avec la même molécule, ce médicament est appelé "générique".

### De la prescription du médecin...

Quand vous consultez votre médecin, il vous délivre généralement une ordonnance. Elle indique un traitement approprié à votre cas et des médicaments que le médecin a choisis, pour vous, parmi plusieurs marques.

### ...à la substitution du pharmacien

Aujourd'hui, votre pharmacien peut vous délivrer un médicament générique à la place du médicament inscrit sur votre ordonnance. C'est le "droit de substitution" du pharmacien, instauré depuis 1999 par le Ministère de la Santé.

### Concrètement, pour vous, rien ne change, il s'agit du même traitement, conforme à la prescription de votre médecin.

Votre pharmacien, professionnel du médicament, a toutes les compétences pour vous expliquer ce remplacement et garantit la stricte équivalence entre le médicament générique qu'il vous propose et le médicament de votre ordonnance.

N'hésitez pas à lui poser des questions.

### Existe-t-il des médicaments génériques pour toutes les maladies ?

Il en existe déjà pour les affections les plus courantes et pour les principaux traitements, qu'ils soient de courte ou de longue durée.

### Et si je suis le même traitement depuis longtemps ?

Même si vous avez l'habitude de prendre un médicament depuis longtemps, vous pouvez le remplacer par le médicament générique que vous propose votre pharmacien. Vous serez aussi bien soigné.

### Comment les reconnaître ?

Le médicament générique porte soit un nom de marque suivi de la mention " Gé ", soit le nom de sa molécule suivi du nom du laboratoire.

### Aussi efficace

Le médicament générique soigne et soulage de manière identique au médicament princeps : le traitement reste le même dans sa durée et agit de la même façon avec les mêmes effets. Seules, sa forme et sa couleur sont parfois différentes.

### Aussi sûr

Comme tout médicament, le générique doit obtenir une autorisation des pouvoirs publics pour être commercialisé. Il est soumis exactement aux mêmes contrôles de fabrication et de conditionnement que le médicament princeps.

### Mais moins cher

Le médicament générique est en moyenne 30 % moins cher que le médicament original. En effet, comme il ne nécessite pas de frais de recherche, le laboratoire qui le produit peut le proposer à un prix inférieur. Bien entendu, il est remboursé comme les autres médicaments.

### Quel est l'intérêt du médicament générique ?

Comme le médicament générique vous revient moins cher, il en est de même pour l'Assurance Maladie.

### C'est autant d'économies réalisées pour vous rembourser d'autres soins.

### Comment s'y retrouver ?

Sur l'ordonnance, le pharmacien écrit le nom du médicament générique à la suite de celui prescrit par votre médecin.